

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
18 JANVIER 2022
à 19 H 00

Présents : M. PARIZOT Martial, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, MM FERREUX Sylvain, PRIN Alexandre – adjoints, Mesdames LIMBARDET Anne, MELSION Clarisse, Messieurs BATAILLARD Yves, BON Fabrice, POCHERON Jérôme, RENARD Jean-Marc

Absents excusés : Mme CARTIER Catherine pouvoir à Mme MELSION Clarisse, M. RUBACHA Laurent pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M GAUTHIER Ludovic pouvoir à Mme PRIN Corinne

Secrétaire de séance : M. FERREUX Sylvain

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 21 décembre 2021.
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

ORDRE DU JOUR :

- *Autorisation au maire de signer tout acte relatif au marché Cœur de Village – Aménagement de la place centrale du village*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Autorisation au maire de signer tout acte relatif au marché Cœur de Village – Aménagement de la place :

Suite aux diverses fluctuations du montant du marché de la place, dues au coût des matières premières, à des modifications d'aménagements, plusieurs avenants ont été nécessaires.

Afin de palier rapidement à la signature de ces avenants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer tout acte relatif au marché.

2 – Informations du maire :

- Lecture de l'amendement déposé par Mme Gaëlle THOMAS et M. Martial MATHIRON, conseillers départementaux, concernant les voiries de notre territoire : Est confiée au conseil municipal la mission de mettre en place une consultation des habitants des rues de Bessey, d'Amont et de Noiron au hameau de Tarsul. Le conseil municipal a pu réagir et échanger autour des remarques formulées par de nombreux habitants des rues concernées.

➤ Lecture d'un communiqué sur la création d'une police pluri-communale :
Monsieur le Maire informe le conseil sur ce projet en apportant de nouveaux éléments et détails sur le coût, le fonctionnement et l'organisation de cette police.

➤ Agent communal :

En fin d'année 2021, le point annuel a été fait avec les élus de Bessey les Côteaux avec qui nous partageons l'agent en charge de l'entretien de la commune ainsi que le véhicule.

Le contrat à durée déterminée de l'agent se terminant fin mars à Bessey, le besoin grandissant d'entretien au sein de notre commune et le coût des entreprises extérieures intervenant sur notre commune, le Maire demande au conseil de réfléchir à la question de passer notre agent titulaire sur un poste à temps complet. D'autant que celui-ci a déjà formulé ce souhait par une lettre de motivation.

En cas d'embauche à temps complet, la convention qui nous lie avec Bessey sera rompue et entraînera l'achat d'un véhicule pour la commune.

Suite à ces échanges, fiche de poste à l'appui, ce point fera l'objet d'une décision au prochain conseil municipal.

➤ Monsieur le Maire fait lecture de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 sur l'obligation de protection sociale complémentaire des agents.

Il rappelle que la commune prend actuellement en charge à hauteur de 5 €/mois/agent la garantie de maintien de salaire par un contrat labellisé auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

➤ Service minimum d'accueil :

Si le pourcentage de déclarations d'intention de grève des enseignants est supérieur ou égal à 25 %, un service minimum d'accueil des enfants doit être mis en place dans l'école. Ce qui était le cas le jeudi 13 janvier puisque 100 % des enseignants faisaient grève.

Monsieur le Maire explique au conseil les modalités de mise en place d'un tel accueil. Une liste de personnes susceptibles de garder les élèves en cas de grève doit être établie et transmise à l'académie.

Le conseil a ensuite échangé sur le sujet et est en réflexion pour la création, à la rentrée de septembre 2022, d'une liste de personnes qui souhaiteraient s'inscrire dans ce dispositif exceptionnel.

➤ Rencontre avec l'inspecteur académique :

Monsieur le Maire, Mme PRIN et M. FERREUX ont pu rencontrer le vendredi 14 janvier, M. RAQUIN, inspecteur académique, qui est venu questionner la baisse des effectifs pour la rentrée de septembre 2022 et les projets de la commune à plus ou moins long terme.

M. RAQUIN a pu évoquer et expliquer lors de ce rendez-vous, la carte scolaire, la dotation de l'Etat d'enseignants, les effectifs attendus.

La carte scolaire sera établie le 8 février 2022. Pour l'heure, aucune décision n'est prise concernant nos écoles mais M. RAQUIN insiste sur la faiblesse de nos effectifs. MM PARIZOT, FERREUX et Mme PRIN ont, quant à eux, insisté sur la qualité de l'école proposée aux enfants d'Izeure et de l'importance de ne pas fermer de classe.

➤ PPRNI Bassin de la Vouge :

M. FERREUX informe le conseil que la réunion publique prévue le 26 janvier n'aura pas lieu suite à la crise sanitaire. Il est toutefois très important d'informer les habitants sur cette nouvelle cartographie.

Une prospection aura lieu par le conseil municipal et le lien suivant permet aux habitants de comprendre de quoi il s'agit mais aussi de pouvoir poser leurs questions. Voici les liens :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/pprni-de-la-vouge-r3312.html>

Pour les questions via cette adresse mail :

ddt-ser-prnh@cote-dor.gouv.fr

➤ Stade de foot :

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une soirée a été organisée par l'association du foot et que, suite aux plaintes des voisins, il a dû se rendre sur place pour constater le manque de civisme des adhérents.

D'autre part, Mme PRIN, adjointe aux finances, a constaté que la facture d'électricité de 270 € pour la période du 01/11/2020 au 31/12/2020 est passée à 755 € pour la même période en 2021.

Un système de coupure électrique au stade de foot fera l'objet d'un devis prochainement.

3 – Questions diverses

Tour de table :

- M. PRIN fait le point sur les travaux de la place. Le grand froid ne permet pas pour le moment de continuer le travail de maçonnerie. Les végétaux ont été plantés. Le plus gros des travaux est fait.
La question de places de parking réservées aux locataires de la mairie est posée et la réponse est négative. 10 places de parking sont proches du bâtiment ce qui est suffisant.
- M. RENARD informe le conseil que 20 poules ont été tuées chez M. BEUDET certainement par une fouine.
- M. BATAILLARD informe le conseil qu'un spot électrique de l'église ne fonctionne plus et qu'une messe doit avoir lieu le 22 janvier.
- M. POCHERON informe le conseil qu'il a reçu des plaintes concernant les haies de la maison du garde forestier route de Noiron à Tarsul.
- M. BON indique que des ornières conséquentes se sont formées à Tarsul dans le virage route de Noiron au niveau des dernières habitations en raison des fortes pluies de ces derniers jours et sont dangereuses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

